



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
des Vallées de la Braye
et de l'Anille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260527-20260508-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2026

Délibération N°20260508

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Marolles-lès-Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

Étaient Présents :

Date de convocation
19 mai 2026

Date d'affichage
19 mai 2026

Nombre de conseillers
En exercice 41
Présents 33
Votants 39

Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVEAU GAULARD Justine, DAVID Isabelle, DESILES Mélanie, DOLEUX Evelyne, DUBOIS Virginie, DUPONT Isabelle, JUMERT Annie, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine,
MM. BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, FONTAINE Eric, GASCHET Alain, GAULTIER Philippe, GAUTHIER Renaud, GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, MORIN Sébastien, NASLE Jérôme, NICOLAÏ Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, **membres titulaires**, M. ISAMBERT Stéphane, **membre suppléant**.

Représentant de la commune de Cogners, M. LEROY Michel, Président de la délégation spéciale, participe sans voix délibérative.

Étaient excusés :

Mme BONNEFOY Béatrice donne pouvoir à M. FONTAINE Eric
Mme CHAUVEAU Pascale donne pouvoir à M. GAUTHIER Renaud
M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. CORBIN Olivier donne pouvoir à Mme STERBA Éléonora
M. GERNOT Philippe donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. RALUY Hugues donne pouvoir à M. GAULTIER Philippe
M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane
Mme NADREAU Olivia
M. POTTIER Louis

Monsieur GAUTHIER Renaud est nommé secrétaire de séance.

OBJET : ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL – ELECTION DELEGUES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1524-5;

Vu le Code de Commerce,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille ;

Vu les statuts de l'EPFL

La Présidente expose que depuis 2020, la CCVBA adhère à l'Etablissement Public foncier local (EPFL) Mayenne-Sarthe. L'EPFL est un établissement public à caractère industriel et commercial au service des stratégies foncières des EPCI adhérents et de leurs communes membres. Il est chargé de négocier puis acquérir des terrains et /ou des bâtiments à la demande des EPCI et communes nécessaires aux opérations d'aménagement des collectivités locales. A l'issue de la période de portage et avant le démarrage effectif

des travaux il cède les biens au prix de revient à la collectivité, maitre d'ouvrage du projet ou à l'aménageur qu'elle aura désigné.

En vertu des statuts de EPFL, les représentants à l'assemblée générale, le conseil communautaire doit désigner 1 titulaire et 1 suppléant, conseillers communautaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret,
- **ELIT à main levée** les représentants de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille au sein de l'assemblée générale de l'Etablissement Public Foncier Local.

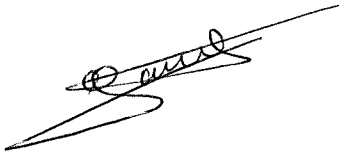
FONTAINE Eric	Titulaire
PARIS Hubert	Suppléant

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 mai 2026

Le secrétaire de séance,

GAUTHIER Renaud



La Présidente,

Françoise LELONG

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS

